

Coopérative Oléicole de Velaux

Conditions obligatoires d'adhésion à la coopérative oléicole.

Nombre de parts que vous devez acquérir si vous apportez :

Moins de 100 kg.....	1 part.	De 301 à 400 kg.....	4 parts.
De 101 à 200 kg.....	2 parts.	De 401 à 500 kg.....	5 parts.
De 201 à 300 kg.....	3 parts.	Plus de 600 kg.....	6 parts.

Au-delà de 600 kg, aucune part supplémentaire n'est nécessaire.

Droit d'entrée 20 € : Seulement la Première Année

Coût de la part 10 € : Seulement la Première Année

Frais de gestion 7.00 € TTC Annuel.

<https://www.moulindevelaux.com/content/7-coopérateur>

Tarification Récolte 2020:

Lot commun:

Tonnage total réalisé par la Coop.	€/kg d'olive TTC	€/kg d'olive HT
< à 200 t	0,53	0,502
De 200 à 250 t	0,48	0,455
De 250 à 350 t	0,46	0,436
De 350 à 400 t	0,44	0,417
> à 400 t	0,43	0,408

Lot à façon sur rdv le matin de 8h30 à 11h30

Quantité minimale : 200 kg

Quantité par Lot de Trituration	€/kg d'olive TTC	€/kg d'olive HT (TVA 5,5%)
Entre 200 et 1000 kg	0,52	0,493
Entre 1t et 3t	0,46	0,436
Entre 3t et 5t	0,43	0,408
Entre 5t et 10t	0,36	0,341
Entre 10t et 20t	0,34	0,322
Au-delà de 20t	0,30	0,284

Cotisation AFIDOL : 0,17 € ttc par kg d'huile produit (tva 20%).

Pour y faire triturer vos olives, vous devez obligatoirement être coopérateur.

Pour cela, vous devez vous acquitter d'un droit d'entrée et d'un nombre de parts correspondant à vos apports d'olives.

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-Mail :

Déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions d'apport et de trituration d'olives à la coopérative oléicole de Velaux.

Date : Signature précédée de la mention lu et approuvé.

Coopérative Oléicole de Velaux

Chemin du Moulin Neuf 13880 Velaux

Tél: 04.42.46.31.07

Site internet : www.moulindevelaux.com

Agrément HCCA : 11 957

E-mail : contact@moulindevelaux.com